

Voyage : 40 pays imposent une assurance voyage Covid-19



GEO

Stéphanie Bascou. 02/02/2022,

Une assurance voyage Covid-19 est désormais nécessaire pour se rendre dans certains pays. © Flickr

Obligation de prise en charge de l'hébergement, du rapatriement... 40 pays imposent désormais aux voyageurs de présenter une attestation d'assurance voyage particulière, spécifique aux frais de santé engendrés par le Covid-19.

De facultative, elle est presque devenue obligatoire avec le Covid-19 : attention à l'assurance voyage qui couvre vos frais de dépenses de santé lorsque vous êtes à l'étranger et qui est désormais demandée dans près de 40 pays, dont les destinations touristiques préférées des Français (comme la [Thaïlande](#), le [Costa Rica](#) et Cuba...).

Avant la crise sanitaire, présenter une telle assurance voyage était une exception, elle n'était demandée dans six pays, explique le [Figaro](#), à savoir la Chine, la Russie, Cuba, l'Algérie, la [Mongolie](#) et l'Arabie saoudite. Désormais, elle est devenue quasiment la règle, car les Etats veulent s'assurer qu'ils n'auront pas à supporter les frais engendrés par les soins, la quarantaine voire le rapatriement de voyageurs qui contracteraient le Covid-19 sur leur sol.

Afrique et Europe

Les pays qui exigent désormais une attestation d'assurance voyage estampillée Covid sont, pour l'Afrique : l'Algérie, le Bénin, le Cap-Vert, Djibouti, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, les [Seychelles](#), le Togo et l'île Maurice. En Europe, l'Ukraine et la Russie demandent une telle attestation.

Amérique du Sud et centrale et Asie

En Amérique du Sud et centrale, Aruba, l'Argentine, les Bahamas, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, Cuba, l'Equateur, le Guatemala, le Salvador, le Paraguay, Saint-Martin (partie néerlandaise) et les îles Turques-et-Caïques sont concernés. Pour l'Asie, l'Arabie Saoudite, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, la [Jordanie](#), le Liban, la Malaisie, les [Maldives](#), la Mongolie, le Népal, Oman, le Pakistan, les Philippines, Singapour et enfin la Thaïlande demandent la présentation d'une telle assurance avant d'entrer sur leur sol.

Les assurances voyages des cartes bancaires

Les exigences diffèrent en fonction des pays visités. Certains pays imposent aux touristes ou aux visiteurs de présenter une "[assurance voyage Covid-19](#)" avant d'entrer sur leur territoire, avec, parfois, la mention que les frais de santé en cas de Covid soient bien pris

en charge. Bon à savoir : la plupart des assurances voyage des cartes bancaires couvrent la prise en charge de frais médicaux en cas d'épidémie ! Il suffit donc de demander expressément à votre banque cette mention avant de délivrer l'attestation.

Pour d'autres pays, c'est un montant minimum de prise en charge qui doit être mentionné. L'Argentine demande par exemple à ce que vos frais d'hébergement soient couverts à hauteur de 2.000 dollars, contre 50.000 dollars pour le Cambodge, et 100.000 dollars pour la Thaïlande, précise le Figaro.

Lire les conditions générales des assurances

Interrogé par le Figaro, David Dumont, président d'Insurly, un comparateur d'assurance voyage, conseille de lire attentivement les clauses "prolongation de séjour" et "retour impossible" des conditions générales des assurances qui listent les garanties des assureurs en cas de Covid pendant votre voyage. Elles peuvent aller du paiement d'hébergement supplémentaire à la prise en charge d'un vol retour, et d'un soutien psychologique, précise le spécialiste.

Enfin, sachez qu'en fonction de votre âge et de votre profil, vous pourrez rencontrer des difficultés pour souscrire une telle assurance, car certains contrats s'arrêtent après 65, 72 ou 75 ans, précise David Dumont, interrogé par nos confrères du Figaro. Vous pouvez souscrire une telle assurance jusqu'à la veille de votre départ, et de manière générale, vous pouvez vérifier sur [le site du gouvernement](#) si la destination où vous souhaitez vous rendre exige cette assurance Covid-19.